

information

INSTITUTION

CORONAVIRUS
COVID-19

COVID-19 : reconfinement à compter du vendredi 30 octobre

Lors de l'intervention du Président de la République hier, le confinement sur l'ensemble du territoire national a été annoncé et prendra effet dès ce soir minuit. À la suite de la mise à disposition des arrêtés préfectoraux, un plan d'actions sera détaillé par Monsieur Le Maire et l'équipe municipale.

Publié le 29 octobre 2020

Les élus et les agents municipaux de la Ville de Guérande se consacrent déjà pleinement ce jeudi à la mise en oeuvre des nouvelles mesures annoncées et qui seront détaillées concrètement dans la soirée par le Premier Ministre. Le Maire réunit dès ce matin l'ensemble des directeurs de services et demain ses adjoints afin de finaliser ensemble les premières mesures d'accompagnement à destination des Guérandais.

Cette seconde période de confinement vise à réduire le plus rapidement possible la propagation du virus et des mesures seront prises par la collectivité. Elles sont susceptibles d'évoluer dans les jours à venir par rapport aux directives de la Préfecture. Une communication régulière sera effectuée sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

La municipalité sait que les Guérandaises et Guérandais feront preuve de solidarité et de bienveillance dans ce contexte de crise sanitaire, notamment envers les personnes les plus fragiles et, comme cela a été le cas lors du premier confinement.

Retrouvez les mesures prises par la Ville de Guérande [Accueils ouverts au public et organisation des services](#)

Plus d'informations sur la COVID-19 : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h